FORUM POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

septembre 2023

Les votes sur les sujets climatiques en assemblée générale

Bilan statistiques

Deux outils pour stimuler le dialogue actionnarial

Le *Say on Climate (SoC)*

Le « *Say on Climate* » est une **résolution soumise par l'entreprise** au vote des actionnaires lors de son assemblée générale (AG).

Cette résolution vise à recueillir l'avis des actionnaires sur la stratégie climatique de l'entreprise et/ou sa mise en œuvre. Cette initiative permet aux actionnaires de participer activement aux décisions concernant la politique climatique de l'entreprise.
Pour le FIR, il s'agit d'un outil primordial pour instaurer un dialogue actionnarial efficace.

À ce jour, contrairement à d'autres résolutions, l'entreprise n'est pas dans l'obligation de soumettre ce vote à ses actionnaires en assemblée générale.

Consultatif et Non Contraignant

Il est essentiel de noter que le vote sur les résolutions climatiques « *Say on Climate* » demeure **consultatif.**

Actuellement, il n'existe aucun cadre juridique contraignant régissant ces résolutions, ce qui signifie que l'avis émis par les actionnaires n'a pas de caractère contraignant.

En 2023, en France, 8 entreprises ont proposé ce vote lors de leurs assemblées générales.
Cette même année, le FIR s'est associé à l'ADEME afin d'étudier les plans climat des entreprises françaises soumis au vote consultatif des actionnaires dans le cadre de leurs assemblées générales en 2023.

Les résolutions d'actionnaires *Shareholder Resolutions (SR)*

Distinction du SoC

Les *Shareholder Resolutions* (résolutions d'actionnaires), à l'initiative de certains investisseurs sont soumises au vote de l'ensemble des actionnaires : il s'agit du dépôt de résolution. L'objectif est de pousser l'entreprise à prendre des mesures spécifiques sur un sujet ciblé, en fonction des préoccupations des actionnaires qui les ont présentées.

Les *Shareholder Resolutions* peuvent aborder divers sujets, de la gouvernance d'entreprise aux questions environnementales, contrairement au *Say on Climate* qui, comme son nom l'indique, se cantonne au sujet du climat.

La procédure pour déposer une résolution en assemblée générale en France reste particulièrement complexe.

*Voter **contre** un Say on Climate témoigne d'un désaccord de l'actionnaire avec la stratégie climatique de l'entreprise.*

*Lorsque l'actionnaire vote **pour** une résolution d'actionnaire sur le climat, il souhaite faire avancer la stratégie climat de l'entreprise sur un point précisément ciblé par la résolution.*

Sources : FIR - ISS

Rétrospective sur les *Say on Climate*

Évolution du *Say on Climate*

Le *Say on Climate* est né en 2020.
À ce jour, il dépend de la volonté de l'entreprise de proposer à ses actionnaires ce vote lors de son assemblée générale.
Toutes les entreprises ne se sont pas engagées à le mettre en place chaque année.
La diminution observée en 2023 peut résulter du caractère cyclique souvent tri-annuel des *Say on Climate*.

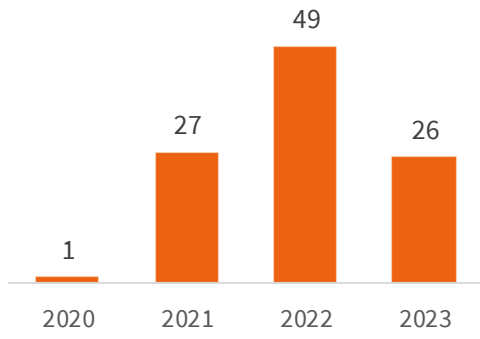

Nombre de *Say on Climate* dans le monde

Répartition géographique à travers les années

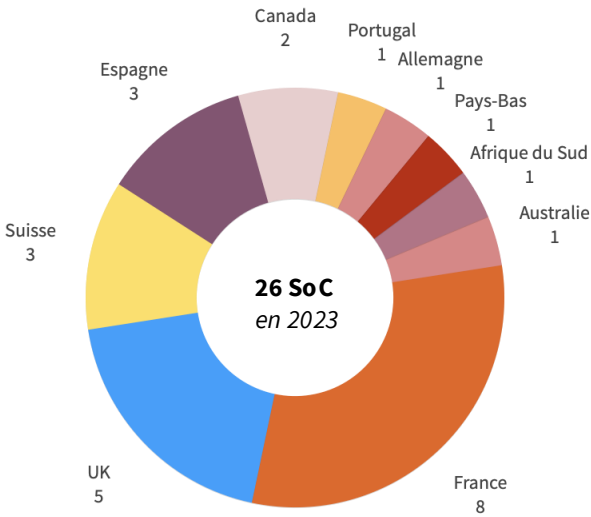

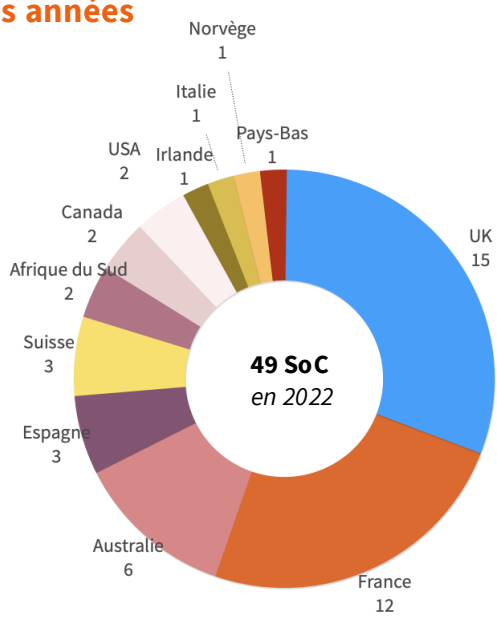

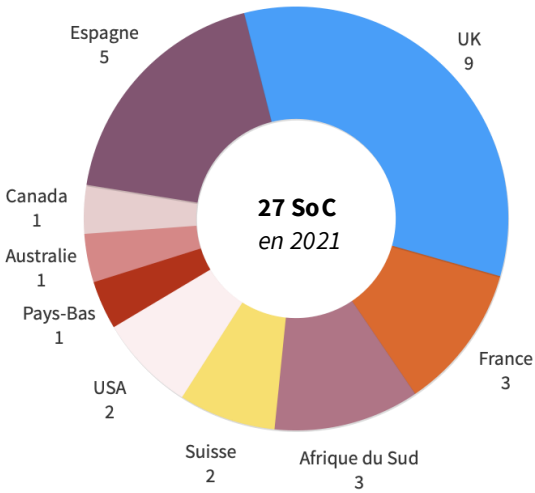

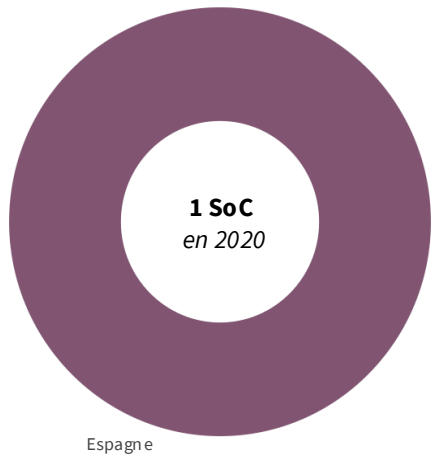

Rétrospective sur les résolutions d'actionnaires liées aux sujets climat

2023

179 résolutions d'actionnaires liées au climat recensées (vs. 155 en 2022)

- Taux d'approbation moyen de **15,12%***
- Le plus fort taux d'approbation : **Coterra Energy**, 68,9%
- Le plus faible taux d'approbation : **Equinor**, 0,2%
- Résolution majoritairement aux États-Unis, au Canada et au Japon

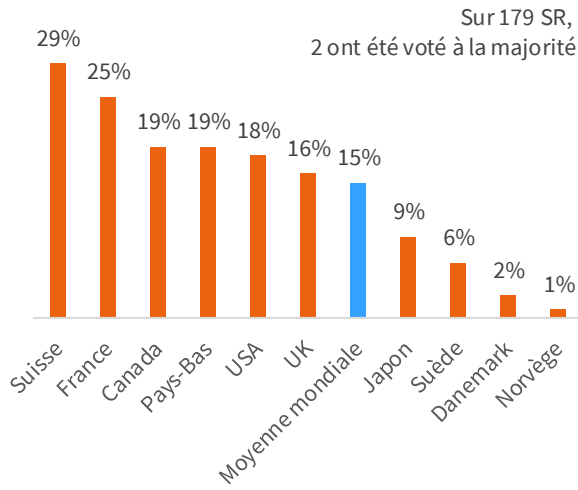

Taux d'approbation moyen des résolutions climat d'actionnaires par pays en 2023*

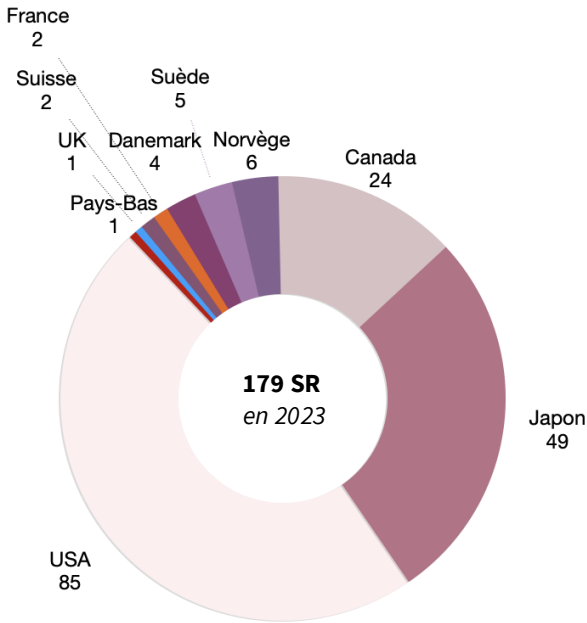

Répartition géographique des resolutions d'actionnaires sur le climat en 2023

*Lorsque l'actionnaire vote **pour** une résolution d'actionnaire sur le climat, il souhaite faire avancer la stratégie climat de l'entreprise sur un point précisément ciblé par la résolution.*

En France :

2 résolutions externes concernant le climat :

- **Chez Engie :**
  Vote **pour** s'élève à 24,4%.
  *Selon les calculs du FIR, compte tenu de la participation de l'État, **ce vote correspond à 48 % du flottant.***
- **Chez TotalEnergies :**
  Vote **pour** s'élève à 30,4%.

**Calcul réalisé sur 171 résolutions.*
Sur les 179 résolutions d'actionnaires, 8 entreprises sujettes à 7 résolutions d'actionnaires n'ont pas communiqué les taux d'approbation des actionnaires. Ces entreprises sont implantées en Suède, au Danemark et aux USA.

Sources : FIR - ISS

Évolution des résolutions d'actionnaires liées aux sujets climat

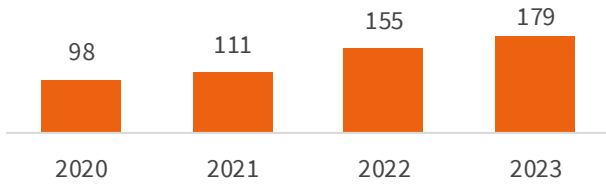

Évolution du nombre de résolutions d'actionnaires (*SR*) sur les sujets climat

2022

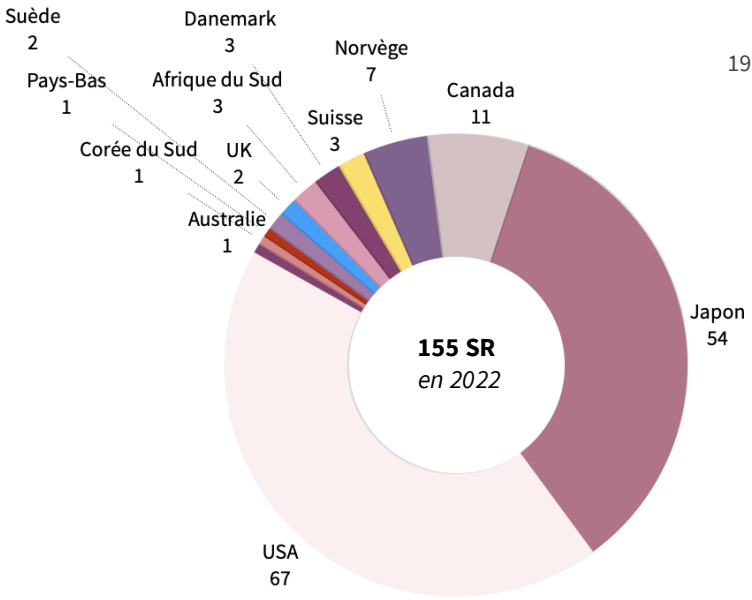

Sur 155 SR,
19 ont été voté à la majorité

Répartition géographique des résolutions climat d'actionnaires en 2022

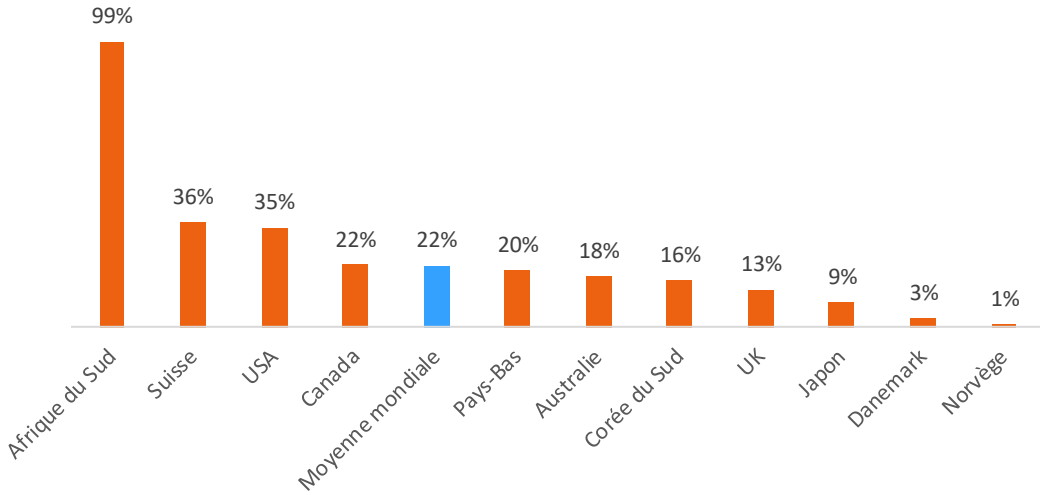

Taux d'approbation moyen des résolutions climat d'actionnaires par pays en 2022*

**Calcul réalisé sur 153 résolutions.*

En effet, H&M Hennes & Mauritz AB, entreprise suédoise sujette à deux résolutions d'actionnaires en 2022, ne communiquent pas le taux d'approbation de ses actionnaires sur ces votes.

Évolution des résolutions d'actionnaires liées aux sujets climat

2021

Sur 111 SR,
20 ont été voté à la majorité

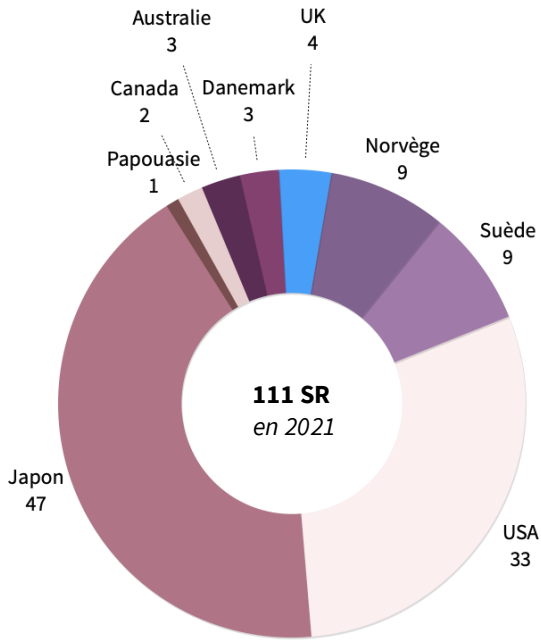

Répartition géographique des résolutions climat d'actionnaires en 2021

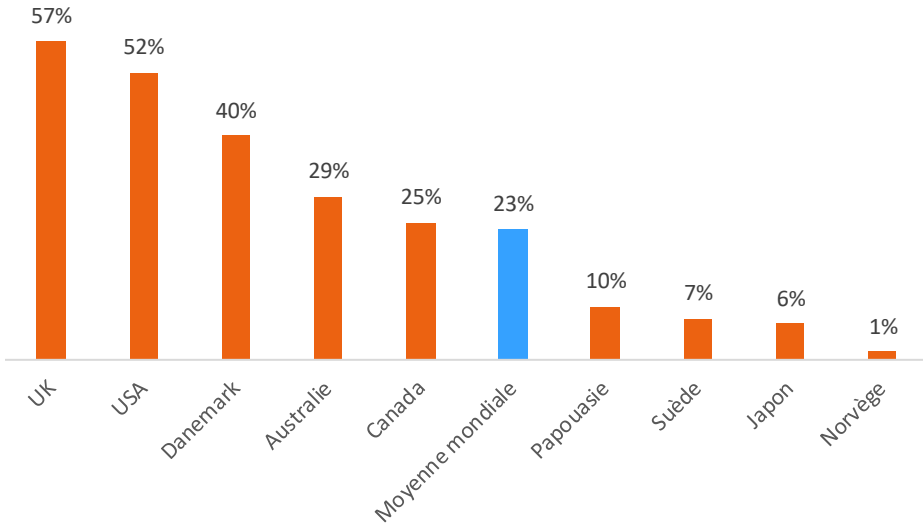

Taux d'approbation moyen des résolutions climat d'actionnaires par pays en 2021

Évolution des résolutions d'actionnaires liées aux sujets climat

2020

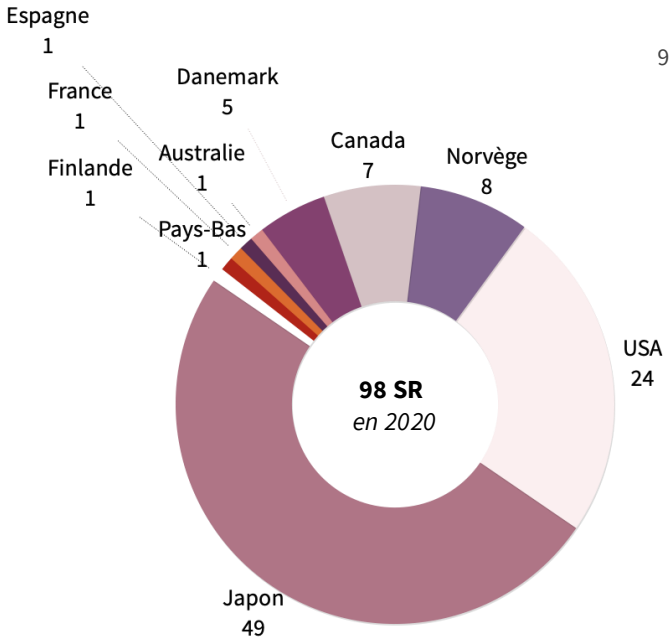

Sur 98 SR,
9 ont été voté à la majorité

Répartition géographique des résolutions climat d'actionnaires en 2020

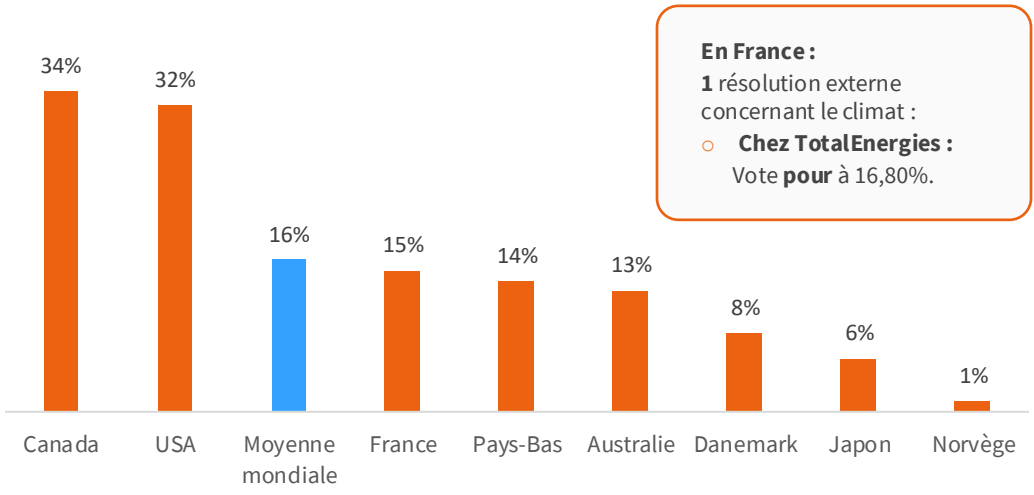

En France :
1 résolution externe concernant le climat :
- **Chez TotalEnergies :** Vote **pour** à 16,80%.

Taux d'approbation moyen des résolutions climat d'actionnaires par pays en 2020*

**Calcul réalisé sur 91 résolutions.*
Sur les 98 résolutions d'actionnaires, 3 entreprises sujettes à 7 résolutions d'actionnaires n'ont pas communiqué les taux d'approbation des actionnaires. Ces entreprises sont implantées en Finlande, en Norvège et au Danemark.